

## **AVIS**

### **ENGAGEMENT d'un OUVRIER QUALIFIE (éch.D1 ou D4)** **CONTRACTUEL APE A TEMPS PLEIN (m/f).**

Le Collège communal de la Ville de NEUFCHATEAU procédera prochainement au recrutement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'un ouvrier qualifié (m/f) (échelle D1 ou D4) contractuel APE à temps plein à durée indéterminée.

#### **Profil de fonction :**

##### **Finalités - Missions principales**

L'ouvrier sera notamment chargé de l'entretien, la sécurisation et la propreté des bâtiments communaux, voiries, espaces verts et cimetières communaux mais également de l'entretien des véhicules et machines mis à sa disposition.

Le chauffeur conduit notamment, suivant le permis de conduire en sa possession, le tracteur, le camion benne (+ lame chasse-neige ou saleuse éventuelles), la balayeuse ou encore le tractopelle, en vue de répondre à la demande des divers travaux à effectuer par le service technique mais également des camionnettes avec remorque.

##### **Compétences principales**

###### **Savoir-être :**

- faire preuve d'organisation, d'efficacité, d'initiative, d'autonomie et de flexibilité
- capacité à communiquer avec clarté et efficacité
- capacité à réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain et imprévu par exemple
- capacité d'adaptation
- avoir le sens des responsabilités

###### **Savoir-faire :**

- capacité à maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de sa fonction
- respecter les instructions
- capacité à appliquer et respecter rigoureusement les injonctions du supérieur hiérarchique
- respecter la déontologie
- respecter les règles de sécurité avec attention
- être rigoureux et ponctuel
- avoir une conduite défensive

#### **Conditions générales et particulières :**

- être belge ou être ressortissant ou non d'un pays de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins ;
- être porteur soit du diplôme au moins égal à celui qui est délivré à la fin des études E.T.S.I. ou après avoir suivi les cours C.T.S.I soit du certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou équivalent;

- être obligatoirement en possession du permis de conduire catégories B et BE.

Être en possession du permis de conduire catégorie C avec sélection médicale en cours de validité et, le cas échéant, du certificat d'aptitude professionnelle constitue un atout important.

Posséder des connaissances et/ou une expérience en entretien mécanique des véhicules et machines constitue également un atout.

*Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.*

- par dérogation aux statuts administratif et pécuniaire des agents communaux, être disposé à travailler le samedi et/ou le dimanche, dans le respect de la loi du 14/12/2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public ;
- satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins) ;
- réussir un examen de recrutement ;
- être obligatoirement en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'entrée en service ;
- satisfaire à un examen médical d'embauche dans le mois de la date d'entrée en service (condition résolutoire).

### **Emploi.**

Emploi à temps plein 38H/semaine.

Taux barémique de départ (taux annuel brut indexé janvier 2017):

- échelle D1 : Min. 23.425,59 € - Max. 31.188,13 €
- échelle D4 : Min. 24.645,67 € - Max. 37.574,60 €

### **Examens.**

Le programme des épreuves de l'examen ainsi que les règles de cotation sont fixés comme suit:

1) Une épreuve écrite spécifique d'aptitude professionnelle consistant en la vérification des connaissances des aspects techniques et mécaniques du matériel utilisé au service technique communal et la vérification des connaissances dans les domaines énoncés dans les missions principales.

2) une épreuve orale générale portant également sur certains aspects techniques de la fonction à exercer ainsi que sur la motivation du candidat pour l'emploi.

*Chaque épreuve est éliminatoire.*

Les conditions de réussite sont établies comme suit :

- a) avoir obtenu 50% sur la partie écrite spécifique
- b) avoir obtenu 50% sur la partie orale générale
- c) avoir obtenu 60% sur l'ensemble des deux parties.

### **DATES D'EXAMENS**

- 1) épreuve écrite spécifique : le 23/02/2017 à partir de 17h00
- 2) épreuve orale générale : le 04/03/2017 à partir de 9h00

### **Candidatures.**

La lettre de motivation, **COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE**, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité modèle 1 (datant de moins de trois mois)
- copie du diplôme requis
- copie du permis de conduire
- le cas échéant, copie du permis de travail

sera adressée **UNIQUEMENT** par lettre recommandée ou par remise en mains propres contre accusé de réception et devra parvenir pour le **06 FEVRIER 2017 avant 11h00 au plus tard** au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand-Place, 1, 6840 NEUFCHATEAU. Une copie de l'acte de naissance, un certificat de milice (pour le candidat masculin) et un passeport APE sera(ont) sollicité(s) auprès du candidat **retenu**.

**Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.**

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogeable d'un an par décision motivée du conseil communal.

Le Directeur général,  
(sé)J.-Y. DUTHOIT

Neufchâteau, le 20/01/2017.  
Le Bourgmestre,  
(sé)D. FOURNY